



S.I.R.D.  
28, rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **16-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical du  
10 Mars 2015**

Le Dix mars deux mil quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au siège social, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation** : 23 février 2015

**Nombre de délégués en exercice** : 24      Présents : 16    Votants : 20

**Présents** : S.CIALDELLA, R.DI BENEDETTO, G.DINI, MF. DI RAFFAELE, P. EVRARD, F FECHOZ-CHRISTOPHE, G. JULLIEN (pv de M. Monier), C. LANCELON-PIN, M.MATROMAURO, M. REPELLIN (pv de M. Occhino), P. RIGAULT, D.ROUX (pv de M. Carbonari), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP. TROVERO, N. VIEU (pv de M Gilabert)

**Absents excusés** : JM CAMACHO, A.CARBONARI, D.CUSTOT, D. D'OLIVIER-QUINTAS, K.GAILLARD, F. GILABERT, P.MONIER, R.OCCHINO,

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**Secrétaire de Séance** : Sylvain CIALDELLA

**Rappel du quorum** : 13

**OBJET : PREVENTION**

Convention 2015 entre le SIRD, l'AGIL, et les bailleurs sociaux : ACTIS, l'OPAC38, PLURALIS, La SCIC Habitat, la SDH, Grenoble Habitat pour l'action médiation de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins.

**Rapporteur** : Philippe EVRARD

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux de la compétence « Prévention » et de la mise en œuvre de l'axe de travail : Présence Sociale, le vice-président propose au comité syndical la validation de la convention 2015 avec l'association AGIL, ainsi que l'ensemble des bailleurs sociaux précédemment citées.

Cette convention est relative à la poursuite du service de Médiation Sociale de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins.

Pour 2015, les horaires de travail des médiateurs sociaux seront établis de la manière suivante :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre :

- les mercredis de 14 à 21 heures.

- les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 17h à minuit.

L'action aura lieu toute l'année. Afin d'éviter une fermeture de service, un maintien de l'activité sera possible mais sous forme restreinte et ce durant 5 semaines. Une mutualisation sera possible avec une autre équipe de médiateurs intervenant sur un autre territoire.

La présence des médiateurs le mercredi en journée, favorisera le lien avec les acteurs des communes ainsi que la rencontre avec d'autres personnes que celles rencontrées traditionnellement en soirée.

### Missions

L'association AGIL, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

### Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages, détresse sociale...

Un point est réalisé hebdomadairement entre les coordinatrices de l'action et les équipes de médiateurs.

Les fiches d'intervention qui rendent compte des actions menées sur le territoire sont transmises dans un souci de réactivité par l'AGIL, à la coordinatrice Prévention-Sécurité du SIRD, aux bailleurs sociaux ou à la responsable du service Prévention de Fontaine.

Sur un plan méthodologique, les instances de concertation du territoire se chargeront de déterminer l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles que les médiateurs devront prioriser lors de leurs arpentages.

L'évaluation qui doit être partagé par l'AGIL et les instances de concertations et doit porter sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels, leur origine...

L'AGIL aura le souci de la mise en œuvre d'un équilibre d'intervention global des médiateurs entre les trois communes soit 50% sur la commune de Fontaine et 50% sur les communes de Seyssinet-Pariset et Seyssins.

Ces éléments feront partie des points évalués par les instances.

Le ratio temps d'arpentage et temps administratif, hors congés et absence des médiateurs pour maladie, pourra tendre vers une répartition de : 80% de temps d'arpentage et 20% de temps administratif, annualisé.

### Coût

Le coût de l'action pour l'année 2015 s'élève à 83 800 euros.

**La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 34 300 euros.** Cette participation fera l'objet de 4 versements de 8 575 euros, qui interviendront à chaque début de trimestre, sur présentation de factures établies par l'association AGIL.

L'équilibre de l'action repose notamment sur l'octroi de financements liés à la politique de la Ville (FIPD/CUCS/Fond de solidarité METRO) auquel AGIL émarginera « en direct » pour l'année 2015.

La participation globale des bailleurs pour l'année 2015 s'élève à **14 292 euros** répartie comme suit sur le territoire du SIRD :

- ACTIS OPH : 79 logements, soit 948 euros
- SCIC Habitat : 166 logements, soit 1 992 euros
- SDH : 4 logements, soit 48 euros
- OPAC38 : 397 logements, soit 4 764 euros
- PLURALIS: 545 logements, soit 6 540 euros

### **TOTAL SIRD : 1 191 logements**

Cette participation fera l'objet de 4 versements sur présentation de factures établies par l'association AGIL au début de chaque trimestre.

Après débat,  
Le comité syndical

☞ VALIDE l'Annexe à la convention-cadre des actions de médiation de nuit de l'agglomération grenobloise, entre le SIRD, l'AGIL, et les bailleurs sociaux : ACTIS, l'OPAC38, PLURALIS, La SCIC Habitat, la SDH, Grenoble Habitat.

☞ AUTORISE le Président à signer l'annexe de la convention-cadre.

☞ DIT que les crédits sont prévus au BP 2015, chapitre 011, compte 611, fonction 101

### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 11 Mars 2015  
Le Président,  
Guy JULLIEN